

Avis voté en plénière du 24 février 2015

# La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur

---

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

Depuis plus d'une vingtaine d'années de nombreux rapports et études ont placé au cœur du débat pédagogique la question de l'intégration des outils de communication et d'information dans l'enseignement. Bien que les effets soient des plus contrastés, il n'en demeure pas moins que la révolution numérique qui s'opère quotidiennement sous nos yeux est amenée à jouer un rôle non négligeable dans le domaine éducatif.

Aussi le groupe FO tient à féliciter les rapporteurs pour avoir traité ce sujet et ce, bien que le choix limité aux seuls MOOC rende difficile l'appréciation globale des transformations numériques dans le domaine éducatif et pédagogique.

Parmi les préconisations avancées dans le présent avis, FO rejoint les rapporteurs dans leur souhait de développer la recherche sur les usages pédagogiques du numérique, de valoriser et de favoriser l'engagement pédagogique des enseignants chercheurs, de développer les structures d'appui pédagogique et technique. FO partage également l'analyse des opportunités en matière d'accès plus large au savoir, au renouvellement des modalités de transmission des connaissances et à l'essor de la formation continue.

FO partage également la dénonciation qui est faite dans cet avis des contraintes budgétaires rencontrées dans l'enseignement supérieur et de la précarisation des postes qu'elles induisent. Dans un contexte où, d'une part, l'impact de la réduction drastique des dépenses publiques sur l'éducation est manifeste et d'autre part, le mouvement de marchandisation de la connaissance contribue à une course à la compétitivité et à la rentabilité des universités, parler des MOOC dans l'enseignement supérieur revient alors à relever le problème posé par la compétition dans l'économie de l'enseignement supérieur. En ce sens le mouvement des MOOC n'est pas si éloigné que celui observé dans le champ de l'industrie de l'audiovisuel avec Hollywood et d'internet avec Google.

Le groupe FO souhaite toutefois faire part de quelques réserves. Alors que la pédagogie numérique est au cœur de cet avis, sa spécificité au regard de la pédagogie en général n'apparaît pas convaincante. L'avis aurait sans doute gagné à développer cet aspect pour renforcer le caractère complémentaire des MOOC au service de la démocratisation de l'enseignement supérieur et renforcer la dimension critique de ces mêmes outils quand ils sont placés au cœur de l'économie des plateformes numériques.

S'agissant de l'éligibilité des MOOC à l'ouverture de droit à des crédits formels reconnus au sein des universités, FO exprime sa plus grande réticence. Dans un contexte budgétaire où les universités

cherchent à faire des économies, c'est un moyen qui peut conduire à réduire tant les cours en présentiel, le nombre de disciplines que les heures d'enseignement dans certains établissements. Cela pourrait également contribuer au développement d'un enseignement supérieur à deux vitesses en réservant le présentiel, la proximité avec des enseignants disponibles et l'interaction humaine sur les campus aux étudiants les mieux dotés économiquement et le suivi des cours à distance via un intermédiaire privé aux moins chanceux.

Enfin FO regrette que la dimension de la protection des données à caractère personnel n'ait été que partiellement traitée. Nous savons que pour les promoteurs de MOOC, notamment les universités américaines, ces supports sont l'occasion de collecter une grande masse de données sur les processus d'apprentissage, les apprenants, leurs attentes, tout ceci pouvant ensuite être exploité dans un but commercial, publicitaire, voire dans l'optique de détecter ou de sélectionner les futurs candidats susceptibles de renforcer le *leadership* de ces promoteurs.

Malgré ces réserves le groupe FO a voté l'avis.